

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

Nbre de membres : 14

Adhérents au CM : 14

Qui ont pris part à la Février délibération : 14

Date de la convocation : 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 Mars à 20h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASSON Jean-Gabriel

Etaient présents :

JG Masson, M Delattre, R Lemaire, D Roussel, G Pruvost, C Chrétien, B Fruleux, R Blondel, J Mouchon, T Ingelaere, V Lagache, N Gernez, A Defevre, G Jamez

Ordre du jour

- Approbation PV réunion du 26 janvier 2023
- Travaux mairie et STL : Demande de subvention département et MEL
- Ouvertures de postes (remplacement agent pôle administratif, renfort équipe technique).
- Avis de la commune sur le PLU3
- Conventions : SEWEP 2023 - 2025, fourrière, lame de déneigement, relais Petite enfance avec Innov Enfance.
- Infos diverses : salle de sport, périscolaire et école, avancement AMI centralité (commerces), premier contact en vue de jumelage avec un village en Ukraine, changement de gaz dans le réseau de distribution, point info MEL voirie et plan cyclable, festivités

✓ **PV Réunion CM du 25 Janvier 2023**

Lecture est faite du PV.

Voté à l'unanimité.

✓ **Demande de subvention département et MEL sur projets**

Présentation du budget travaux, des devis et des demandes de subvention ADVB à réaliser.

<https://services.lenord.fr/aide-departementale-aux-villages-et-bourgs-advb--aide-a-lamenagement>

Le projet initial proposé à l'ADVB était de déposer uniquement le projet de remise aux normes de la cuisine. Mais il y a un risque de fuite sur la toiture.

Il serait bon de compléter par des travaux complémentaires : réfection de la toiture avec retrait amiante, remises aux normes électriques et adaptation du compteur, changement du chauffage, éclairage cuisine, réfection du carrelage avec évacuation des eaux.

Nous dépasserons donc largement le coût de 70 000 € HT de travaux (qui permettait de rester sur 50% de subvention ADVB, soit au maximum 35 000 €).

Le taux de subvention devrait être de 30% au vu de la situation de la commune.

Le % de la subvention peut être majoré de 5 à 15 % si les travaux comportent des caractéristiques concourant à la stratégie Nord Durable :

Travaux de rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments existants représentant au minimum 30 % du coût des travaux (hors études, AMO et maîtrise d'œuvre), et portant au moins sur deux natures de travaux (d'isolation intérieure ou extérieure (rénovation de la toiture cuisine avec isolation et désamiantage), changement d'huissierie double ou triple vitrage (ok prévu) , mise en place d'une ventilation double flux, installation de chaudières à énergies non fossiles hors pompes à chaleur air/air ou air/eau qui seront prochainement déclassées des énergies renouvelables.)

Nous pouvons donc compléter les devis par une option VMC double flux et des matériaux isolants biosourcés.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département du Nord dans le cadre de l'ADVB (Aide départementale village et bourg), bonifié Nord Durable, pour la totalité de la réfection intérieure de la salle du temps libre, y compris les menuiseries, le changement des aérothermes et de l'accessibilité.

Montant des travaux prévisionnels : 190 675,02 €

Montant de la subvention sollicitée 30 % : 57 202,51 €

Sollicitation éventuelle du bonus Nord Durable soit 35% : 66 736.26 €

Calendrier : dépôt demande autorisation urbanisme (DP) avril 2023.

Démarrage des travaux à mi-septembre

Mois	Mairie	Action		
		STL		
févr-23	Chiffrage et devis	Chiffrage et devis		
mars-23	Demande subvention	Demande subvention		
avr-23	Déclaration préalable (DP) non nécessaire	(Déclaration préalable (DP) - Accessibilité		
mai-23				
juin-23		Validation autorisation urbanisme		
juil-23	Retour Accord subventions	Retour accord subventions		
août-23				
sept-23	15/09 : Changement menuiseries Mairie et	Lot 1 désamiantage 15/09		
oct-23	SEWEP	Lot 2 isolation et toiture		
		Démontage cuisine - Passage Enedis -		Lot 3 Changement menuiseries
nov-23		Lot 4 Electricité - Chauffage -		STL fermée du 15/9 au 15/11
déc-23		Ventilation		
janv-24		Lot 5 - Carrelage		
févr-24		Lot 6 - Peinture (interne)		Lot 7 - accès PMR
mars-24		Lot 8 - Pose cuisine		Cuisine STL fermée
avr-24		Commission sécurité		

Pour le désamiantage côté cuisine, le bâtiment doit être inoccupé ET VIDE de tout matériel. Ce qui veut dire : démonter la cuisine juste avant le désamiantage, et fermer de façon hermétique la STL.

Il est décidé de procéder à la demande de subvention ADVB.

Voté à l'unanimité.

- **Avis de la commune sur le PLU** (cf nos 2 amendements dont 1 retenu).

La demande d'avis ne nous est pas parvenue à temps. Elle devrait arriver à partir du 10 mars.

Monsieur le maire présente néanmoins les 2 amendements proposés pour Fromelles :

- Permettre la densification en centre bourg

Proposition d'amendement n°1 :

Sur les PLUs communaux actuels de Fromelles, Aubers, Radinghem-en-Weppes, Le Maisnil, la zone UVD1.1.1 permettait une emprise au sol maximum de 50 % pour les habitations. Cette zone a été remplacée dans le futur PLU par la zone UVD1.1 qui limite l'emprise à 40% en centre bourg.

Ceci ne facilitera pas la densification du centre bourg et les potentielles divisions parcellaires. Proposition de réactiver la zone UVD1.1.1 en appliquant une emprise au sol maximum de 50% pour les habitations.

Demande à appliquer la zone UVD1.1.1 en lieu et place de la zone UVD1.1 pour la commune de Fromelles.

➔ L'amendement a été accepté et pris en compte dans le projet arrêté par la MEL

- Limiter l'imperméabilisation des sols dans les secteurs pavillonnaires des villages durables.

De plus en plus de projets de constructions ou d'extensions d'habitations ont tendance à imperméabiliser sur de grandes surfaces, en plus de l'emprise au sol : parking, terrasses...

La ressource en eau se fait plus rare et l'imperméabilisation ne permet pas l'infiltration de l'eau dans les nappes phréatiques.

Si un effort important est fait sur les communes gardiennes de l'eau, il conviendrait aux communes villages durables de préserver la végétalisation des parcelles urbanisées.

Proposition d'augmenter la limite minimum d'espaces de pleine terre végétalisée de 25% à 30 % sur les « habitations / autres activités du secteur tertiaire » pour les zones d'habitat pavillonnaire ou intermédiaire, soit les zones UVD 4.2, UVD 6.1 des villages durables, au même titre que les hameaux des zones UVD8.1.

➔ L'amendement ne peut être retenu même s'il présente un caractère pertinent dans la lutte contre l'imperméabilisation. Il nécessite une concertation plus approfondie avec l'ensemble des communes concernées.

✓ **Etude potentiel commerce -> présenter le document de l'AMI.**

La fiche projet de l'AMI est présentée en annexe. Validation du conseil municipal.

Un RDV de bornage est prévu le 6 mars.

✓ **Ouvertures de postes (remplacement Audrey avec tuilage, renfort équipe technique).**

Audrey a demandé sa mutation pour un poste à temps plein sur la mairie d'Armentières. Poste ouvert en temps non complet sur un 21/35^{ème} (60%) en titulaire ou contractuel, dès maintenant.

Proposition de renfort de l'équipe technique par un mi temps sur 1 an.
En prévision de la reprise des lotissements dans le domaine public.
Pour faciliter la transition lors de départs à la retraite.
Reprise de la totalité des tontes en interne

Proposition d'ouverture du poste de renfort de l'équipe technique et du poste administratif.
Voté à l'unanimité.

Par ailleurs, il est proposé pour les agents communaux des avancements de grades et des augmentations d'heure sur le contrat de base afin de limiter le recours à des heures complémentaires pour les agents à temps non complet.

Rémy : changement de grade pour passer Agent de Maitrise Principal sous réserve de l'accord du centre de gestion

Delphine Cappe : Adsem 2^e classe principal, passage Adsem 1^e classe principal sous réserve de l'accord du centre de gestion

Il est proposé l'évolution des grades selon le tableau ci-dessus
Voté à l'unanimité

Sur les heures complémentaires au 1^{er} Avril 2023

Catherine : 63h x 35 / 1607 soit 1h40 intégrées dans son contrat en plus
Marie : 12h intégrées dans son contrat en plus (0.33h par semaine scolaire)
Delphine : 3h x 35 sem intégrées dans son contrat en plus
Melissa : 1h x 35 sem intégrées dans son contrat en plus
Charlotte : 1h x 35 sem /1607 + 0.2 etp financé par la caf

Il est proposé d'intégrer les heures suivantes dans le contrat des salariés.
Voté à l'unanimité

✓ **Convention SEWEP.**

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention d'occupation des locaux de la commune par l'association SEWEP. Il est proposé de réviser le montant annuel d'occupation des locaux à 1300 €, pour une durée de 5 ans.

Voté à l'unanimité

✓ **Convention Fourrière**

Il est proposé de renouveler pour une durée de 5 ans de 2023 à 2027 la convention fourrière avec la société Maillard suivant les tarifs en vigueur fixés par arrêté ministériel.

Voté à l'unanimité

✓ **Convention lame de déneigement**

Monsieur le maire présente le renouvellement de la convention des lames de déneigement pour une durée de 6 ans. Le clos de la Faveille et le domaine de la Pommeraie ont été ajoutés.

L'augmentation de la prestation suit l'évolution des indices correspondant depuis la convention il y a 4 ans.

Voté à l'unanimité

✓ **Convention relais petite enfance.**

Présentation de la convention pour la mise en place du relais petite enfance Weppitti avec l'association Innov'enfance.

La contribution annuelle pour Fromelles serait de 3204 € à laquelle nous retoucherions 1240 € de bonification CAF.

Il est fait plusieurs propositions pour enrichir la convention, notamment de la signer pour 3ans afin d'aboutir à la date de fin de notre CTG avec la CAF.

Voici les articles débattus en réunion avec les modifications en *bleu italique*

Article Article 1 :

Objet de la convention

•informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil

§ Accueil téléphonique des futurs parents en recherche de mode de garde

§ Tenue du listing des modes de garde actifs sur le secteur

•favoriser la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil (*mise en relation entre les parents et les professionnels*)

•participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

•centraliser les demandes d'accueil spécifiques

•informer les professionnels quant aux conditions d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil individuel et renforcer l'attractivité de ces métiers

•délivrer une information générale en matière de droit du travail et orienter les parents et les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques

Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle d'employeur :

§ Questions d'ordre administratives des assistantes maternelles ou des parents (contrat, convention collective, congés...)

§ Avoir un rôle de première médiation en cas de différent employeur / ass maternelles.

•contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel en permettant aux professionnels du secteur de se rencontrer et

d'échanger sur leurs pratiques professionnelles de façon à favoriser la construction d'une identité professionnelle et

promouvoir la formation continue, *accompagner les parcours de formation des professionnels*

•constituer un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux parents, aux professionnels de l'accueil individuel et aux enfants

-> Animer à minima annuellement un temps de rencontre dans l'une des communes, ouvert à tous les parents et professionnels

•proposer des ateliers d'éveil aux enfants accueillis par des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile afin de favoriser la socialisation de ces enfants

o Susciter les vocations au métier d'assistantes maternelles en les accueillant

o Assurer le reporting et de l'analyse de l'activité et sa communication en lien avec les communes et la CAF. Détailler par commune, pour les accompagner.

La commune s'engage :

- à aménager une salle pour accueillir les enfants, les assistantes maternelles et les familles pour des temps d'activités ludiques (sécurité et matériel)
 - à assumer l'entretien de cette salle (chauffage, nettoyage, désinfection dans le cadre de la crise sanitaire,...)
 - à veiller à ce que les locaux mis à disposition soient en conformité avec les normes de sécurité et d'incendie requises pour l'accueil du public
 - à diffuser l'information auprès de ses habitants sur l'existence et *relayer les communications d'Innov enfance sur la vie et* les activités du Relais
 - à faire toute demande utile auprès de sa compagnie d'assurances pour les informer de l'usage spécifique du local.
- *à désigner un référent par commune et à participer au comité de pilotage annuel*

Article 2 :

Obligations administratives et réglementaires

INNOV'ENFANCE s'engage :

- à assurer ~~auprès de la Maif~~ l'activité et les locaux mis à disposition par la commune
- à renseigner et accueillir le public des seules communes partenaires et financeurs du Relais (*enfants des assistantes maternelles de la commune ou parents de la commune*)
- à gérer le budget de fonctionnement de l'action et transmettre le budget prévisionnel N+1 avant le 31/12/N
- à présenter en début d'année N+1 *un reporting et une analyse* de l'activité de l'action et organiser un Comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires (CAF + Communes + Innov'Enfance). *Détailler par commune, pour les accompagner.*
- *Assurer la communication en lien avec les communes et la CAF.*

Article 4 :

Durée de la convention :

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2023 pour une période de ~~deux mois~~ *de 3 ans (pour s'aligner à la durée du CTG qui va jusque 2025)*

Elle peut être dénoncée *chaque année* par lettre recommandée par chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois (par lettre recommandée avec accusé de réception)

Voté à l'unanimité, avec les remarques

✓ **Convention réseaux des médiathèques.**

Monsieur le maire présente la version proposée de renouvellement de la convention. Elle sera à voter dès la validation des 4 autres communes.

✓ **Informations Diverses :**

Chantier à mener sur le tableau de bord de [suivi des marchés](#).

Point Voirie

- Plan PPI voie cyclable (cf le document envoyé)
- Planification des travaux Noréade : à partir du 15 mars, pour remplacer les conduites d'eau potable, la rue des Vaulx sera barrée pour 6 semaines, puis barrées pour 6 semaines rue de l'église, puis rue Neuve.
- Réunion MEL sur chantier à venir et PPI voirie.
- Demande d'un habitant pour mettre une ligne continue au niveau du carrefour de la Marlacque.

Salle de sport

Périscolaire et école

Retour sur le conseil d'école du 28 février 2023 par Roselyne : vote des rythmes scolaires à l'unanimité à rester 4 jours par semaine.

Travaux initiés sur le plan mercredi et la possibilité de déclarer en accueil de loisirs agréé les mercredis matin.

Aide au devoir explose : 45 élèves - 2 bénévoles

Grève du 7 mars 2023

L'école sera totalement fermée ce jour-là.

Premier contact en vue de jumelage avec un village en Ukraine

Une première visioconférence a été faite en Vidéo. Le village de Klivodyn 1800 Hab (sud-ouest de l'Ukraine) est à 2000 kms de Fromelles, 130 élèves, église en bois, les enfants apprennent le français – Lien avec le sport, échange avec voyage, puis collège Schweitzer Jumelage avec l'école – 1^{er} échange de courrier fin mars.

Possibilité d'entrer dans le programme « Inspire » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Le conseil municipal valide la démarche.

Changement de gaz dans le réseau de distribution

Le gaz naturel alimentant les consommateurs dans la région des Hauts de France vient majoritairement des Pays-Bas qui arrêteront leur production d'ici la fin de la décennie. Il lui sera substitué un gaz distribué sur le reste du territoire national. Cela nécessite dans certains cas un réglage des chaudières fonctionnant au gaz, voire, dans de rares cas, un changement de chaudière.

Les 340 000 usagers métropolitains sont concernés (clients particuliers et professionnels).

L'État a confié à GRDF – concessionnaire de service public en charge de la distribution du gaz naturel sur le territoire métropolitain – la gestion de ce changement de gaz et en particulier le diagnostic des chaudières des usagers et les éventuels réglages à effectuer.

Pour Fromelles :

Phase d'auto-diagnostique : à partir de février 2023

Démarrage Diagnostique avec passage de techniciens : septembre 2023

Démarrage réglages chaudière avec passage d'un technicien : janvier 2025

Injection du nouveau gaz : octobre 2025

- **Festivités**

Calendrier envoyé toutes boîtes

Tous les points ayant été abordés, la réunion se termine à 22h50.